



COMMUNIQUÉ

à tou-te-s les Adjoint-e-s Administratif-ve-s



Nous venons de recevoir une convocation pour la CAP Nationale pour rendre un avis sur les propositions d'avancements de grades au titre de 2018 le 2 mai 2018 à 14 h 30. Cette CAP, programmée sur 1 jour et demi jusqu'en 2016, puis sur 1 jour en 2017, est passée à 1/2 journée en 2018 : en raison du nombre d'avancements en moins ou du nombre d'agents qui a diminué ? Nous considérons que la DRH n'a pas pris en compte le temps qui est nécessaire à un examen sérieux de vos dossiers.

Sans compter que la DRH a obligé les CAP locale (régionales) à faire l'exercice dès mars 2017 sans connaître les nouveaux taux. Les CAP ont donc rendu un avis tronqué. Les derniers classés ne passeront pas...

Nous avons décidé de nous adresser à nos Ministres pour leur demander d'intervenir auprès de la DGAFP (Budget),

pour une révision des taux à la hausse

conformément à la prise en compte de l'intérêt qu'ils disent porter aux « bas salaires » !

Et nous sommes certains que vous toutes et tous, collègues Adjoints Administratifs, saurez mesurer à quelle valeur exacte nos ministres vous estiment !

Rappel du contexte :

Nous avons refusé de siéger à la CAP Nationale des Adjoints Administratifs convoquée le 17 avril dernier.

Déjà, au mois de décembre dernier, l'administration avait été contrainte de reporter la séance de la CAP nationale. En effet, malgré nos multiples demandes, la DRH était dans l'impossibilité d'indiquer aux représentants du Personnel les taux d'avancements de grades au titre de l'année 2018, rendant l'exercice impossible.

Il s'agissait là d'une remise en cause grave des prérogatives de la CAP, instance représentative du personnel constitutive du Statut Général des Fonctionnaires.

Et, pour la CAP re-convoquée le 17 avril, nous apprenions que ces taux étaient à nouveau baissés, comme depuis plusieurs années, passant par exemple, pour le passage d'AAP2 à AAP1, de 27 % en 2013 à 11 % cette année !

	2013	2014	2015 à 2017	2018	2019 et 2020
Avancements à AA1	25%	25%	20%	Plus d'AA2 (PPCR)	Plus d'AA2 (PPCR)
Avancements à AAP 2	21%	19%	17%	16%	16%
Avancements à AAP 1	27%	23%	20%	11%	10%

Nous l'avons déjà écrit : il s'agit de l'exercice **avancements de grades au titre de 2018, avec effet au 1^{er} janvier 2018, quelle que soit la date de la CAP** (NB : Pour partir en retraite avec le bénéfice d'un avancement, les agents concernés ne pourraient partir qu'à partir du 1^{er} juillet 2018)

Alors si des agents sont pénalisés, c'est très concrètement et exclusivement par ces taux misérables, méprisants pour la reconnaissance des carrières de ces agents de catégorie C. Les gouvernements successifs les nomment « les plus bas salaires », pour lesquels ils prétendent tous vouloir prendre des dispositions spécifiques ! Les agents de catégorie C sont toujours les premières victimes des injustices créées par l'austérité budgétaire.

Par ailleurs, on connaît les conséquences désastreuses engendrées par les « inversions de carrière » en cas de promotion en B causées par la mise en place du PPCR, que nos organisations syndicales, CGT et FO, majoritaires, ont combattue et rejetée.